

LE PROFESSEUR D'ÉCONOMIE-GESTION EN STS

Le professeur d'Économie-gestion est détenteur de savoirs scientifiques, technologiques et professionnels dans les domaines de l'économie générale, du management des entreprises, du droit et, selon la section choisie au concours, dans une dominante de la gestion (administrative/comptable et financière/commerciale) ou de l'informatique de gestion ; sa compétence s'étend aux champs transversaux de la communication et de l'informatique appliquée à sa spécialité.

Alliant le savoir et l'action, des connaissances et des technologies, ce professeur travaille en liaison avec les entreprises ou organisations et est en mesure de former ses élèves à la conduite d'activités tertiaires professionnalisées.

❶ Extraits du référentiel de compétences du professeur d'Économie-gestion (d'après les travaux du groupe de travail "didactique de l'Économie-gestion", IGEN, 1997) :

✓ **COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES**

→ Le professeur d'Économie-gestion maîtrise des savoirs scientifiques, technologiques et professionnels ; il doit :

- être en mesure de définir rigoureusement concepts, principes, mécanismes et de structurer logiquement des éléments de savoir dans les enseignements professionnels spécialisés,
- articuler le développement des compétences et des savoirs associés en fonction des référentiels des diplômes professionnels tertiaires préparés,
- maîtriser les démarches et modes de raisonnement adaptés à la résolution de problèmes dans les activités tertiaires professionnelles de la spécialité,
- appréhender les contenus des qualifications tertiaires, les évolutions en entreprise.

→ Le professeur d'Économie-gestion exploite dans sa spécialité les ressources informatiques professionnelles et les outils de communication ; il doit être en mesure de :

- mettre en oeuvre une méthodologie d'utilisation de l'informatique et des outils de communication à des fins professionnelles,
- réaliser des applications sous logiciels professionnels,
- percevoir les lignes de force de l'évolution technologique dans les milieux professionnels et déceler les pratiques transférables.

✓ **COMPÉTENCES RELATIONNELLES**

Le professeur d'Économie-gestion doit être en mesure :

- de communiquer avec tous les partenaires de l'établissement (en particulier les milieux professionnels),
- de s'intégrer dans des équipes pédagogiques, participer à la mise en oeuvre de décisions, d'actions ou de projets communs,
- de faire partager ses réussites, participer à un réseau de ressources pédagogiques,
- d'établir des relations suivies avec les milieux professionnels (observer et analyser des situations réelles pour les exploiter en classe, négocier l'accueil d'élèves en entreprise et s'assurer du caractère formateur des activités, identifier et mobiliser des professionnels compétents).

② Composition des dossiers de candidature

L'affectation d'un professeur d'Économie-gestion sur une chaire STS résulte d'une demande spécifique formulée lors du mouvement intra-académique pour :

- les STS du domaine de la gestion : BTS CGO
- les STS du domaine commercial : BTS MUC, BTS NRC
- les STS du domaine administratif : BTS AM, BTS AG PME-PMI

ATTENTION

A compter du mouvement spécifique 2006, le dossier de candidature ne peut porter que sur une seule spécialité de STS : ainsi un professeur maîtrisant les compétences pour assurer les enseignements professionnels en STS AM et en STS AG PME-PMI, devra renseigner deux dossiers distincts, l'un pour le BTS AM et l'autre pour le BTS AG PME-PMI.

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation ainsi qu'une fiche de renseignements détaillant tout particulièrement le parcours professionnel et la formation initiale et continue. Le dossier de candidature doit indiquer le ou les noms des établissements demandés (il n'est pas possible de formuler un vœu générique soit académique soit départemental ou un vœu sur un groupement de communes).

Ces éléments permettent d'évaluer les candidatures par spécialité de STS.

③ Communication au corps d'inspection

Il est recommandé au candidat de tenir informé l'IA-IPR de son établissement pour conseil, aide et accompagnement.

④ Évaluation des demandes d'affectation sur chaire STS

✓ LETTRE DE MOTIVATION

Il est rappelé qu'une demande d'affectation en STS résulte d'un projet professionnel construit. La lettre de motivation n'est pas une simple lettre « d'accompagnement » au CV. Elle traduit les compétences disciplinaires et relationnelles listées au paragraphe ① et expose clairement les motivations du demandeur.

ATTENTION

Il est indispensable de renseigner préalablement toutes les rubriques proposées dans I-prof pour les données personnelles et le CV enseignant : diplômes et titres, formations et compétences, activités professionnelles, activités personnelles, distinctions honorifiques...

✓ PARCOURS PROFESSIONNEL

→ Spécialité du concours de recrutement en adéquation avec la STS demandée

BTS CGO	de préférence Agrégation ou Capet B ou selon l'ancienneté D2
BTS MUC	de préférence Agrégation ou Capet C ou selon l'ancienneté D2
BTS NRC	de préférence Agrégation ou Capet C ou selon l'ancienneté D2
BTS AM	de préférence Agrégation ou capet A ou selon l'ancienneté D1
BTSAG PME-PMI	de préférence Agrégation ou capet A ou selon l'ancienneté D1

→ Expérience en entreprise dans des métiers visés par la STS demandée

Un Brevet de Technicien Supérieur prépare prioritairement un étudiant à une première insertion professionnelle au niveau III mais aussi à une poursuite d'études à l'Université (licence professionnelle par exemple) ou dans une grande école (après un concours d'admission).

Une attention particulière est portée à la connaissance des pratiques professionnelles de référence dans les métiers visés par le BTS demandé. Ainsi, par exemple, si la gestion de la relation client concerne aussi bien le titulaire d'un BTS MUC que d'un BTS NRC, sa pratique diffère en fonction de la posture professionnelle : le titulaire d'un BTS MUC accueille le client dans son entreprise (unité commerciale) alors que le titulaire d'un BTS NRC va à sa rencontre hors de son entreprise.

- Types d'enseignements déjà délivrés en liaison avec la spécialité demandée (en formation initiale et/ou en formation continue)

Les enseignements concernés sont les enseignements professionnels :

BTS	Enseignements
CGO	Gestion comptable, fiscale et sociale, Gestion de la performance et de l'organisation - Gestion financière, prévision, analyses et contrôle de gestion - Informatique et organisation du système d'information, Activités professionnelles de synthèse
MUC	Management et gestion des unités commerciales, Gestion de la relation commerciale, Développement de l'unité commerciale, Informatique commerciale, Communication
NRC	Relation Client, Gestion de clientèle, Management de l'équipe commerciale, Gestion de projet
AM	Relations professionnelles internes et externes, Information, Aide à la décision, Organisation de l'action, Activités déléguées, Activités professionnelles de synthèse, Ateliers métier
AG PME-PMI	Relation avec la clientèle et les fournisseurs, Administration et développement des ressources humaines, Organisation et planification, Gestion et financement des actifs, Gestion du système d'information, Pérennisation de l'entreprise, Gestion du risque, Communication, Ateliers professionnels

Il est rappelé que le dossier de candidature porte sur l'ensemble des enseignements professionnels d'un BTS : il n'est pas possible de spécifier le ou les enseignements privilégiés ou ... exclus. Chacun des professeurs titulaires d'une chaire spécifique BTS participe à l'acquisition du corpus de compétences professionnelles de ses étudiants ; ces compétences mobilisent des savoirs en interrelation étroite. Ainsi, par exemple, l'enseignement de la gestion comptable, fiscale et sociale en BTS CGO est délivré en liaison avec celui d'Informatique et organisation du système d'information.

- Missions exercées au sein du système éducatif

Les missions exercées au sein du système éducatif sont variées : conseiller pédagogique, formateur académique, membre d'un groupe de travail de rénovation d'un diplôme, membre d'une commission de choix de sujets d'examen, membre du jury d'un examen ou d'un concours, personne ressource TICE, etc.

Le dossier de candidature devra préciser, le cas échéant, les missions confiées au demandeur (statut, objectifs, résultats).

- Valeur pédagogique

La valeur pédagogique est attestée par les corps d'inspection (IGEN, IA-IPR).

Le dossier de candidature devra comprendre en annexe la copie du (des) rapport(s) d'inspection le(s) plus récent(s).

✓ FORMATION INITIALE ET CONTINUE

→ Titres universitaires en rapport avec la spécialité demandée

BTS CGO	de préférence titres relevant du domaine de la gestion
BTS MUC	de préférence titres relevant du domaine du marketing
BTS NRC	de préférence titres relevant du domaine du marketing
BTS AM	de préférence titres relevant du domaine de la communication ou de la gestion des ressources humaines
BTS AG PME-PMI	de préférence titres relevant du domaine de la gestion de la PME

Le dossier de candidature devra comporter la copie des titres mentionnés dans la fiche de renseignements.

→ Stage(s) de formation suivi(s) en adéquation avec la spécialité demandée, dans le cadre du plan de formation de l'Éducation nationale ou dans un autre cadre (actualisation des connaissances scientifiques et techniques, rénovation de diplôme, pédagogie de l'alternance, etc.)

Le dossier de candidature devra comprendre l'intitulé des formations suivies (objectifs, durée, contenus) accompagnées, le cas échéant, des copies des titres de certification ou des attestations de qualification obtenues.

→ Stage(s) professionnel(s) en entreprise effectué(s) (proposé(s) par le CERPET* Économie-gestion, stage(s) lié(s) à une initiative académique ou personnelle.

Rappel : Le CERPET Économie Gestion propose aux enseignants des **stages courts** d'une semaine pendant les vacances scolaires et des **stages longs** d'une année scolaire, organisés en relation directe avec les rectorats, pour des professeurs sélectionnés ayant souscrit à une obligation de résultat à la fois pour l'entreprise et pour le système éducatif. Chaque participant s'engage à produire ou coproduire une ou plusieurs ressources pédagogiques (consulter le site <http://www.cerpet.education.gouv.fr/>).

Le dossier de candidature devra comprendre l'intitulé des stages suivis (objectifs, durée, contenus) ainsi qu'un bilan que le professeur a tiré de sa participation à ces stages (il est recommandé, le cas échéant, de joindre la liste des productions pédagogiques créées).